Direction Départementale des Territoires Service Environnement - Bureau de l'Eau

Boulevard de France – 91012 EVRY Cedex Mme DALEUX Frédérick

2 01 60 76 33 84 − **fax** : 01 60 76 33 01 **courrie**l : frederick.daleux@essonne.gouv.fr

1°) Idenditificat	tion
-------------------	------

Société : Type (I	EARL, GAEC,Etc)		Nor	n :					
Particulier:	Nom Prénom : adresse : Commune : Téléphone : Fax :								
N°Pacage : 091									
N° identifiant à l'Ag	ence de l'Eau	<u> </u>					[<u></u>	
2°) <u>L'exploitation et l'a</u>	assolement (arrondir à l'hectare,	ex: 32,45	ha →32	2 ha; 4	7,50→	48 ha)			
Surface agricole totale a	u 1 ^{er} novembre 2015								

a) Répartition de la SAU en hectares, en 2013, 2014, 2015 en cas de nouveau forage ne remplir que 2015 (dans le département ou un département limitrophe)

	2013	2014	2015
Blé tendre			
Blé dur			
Orge			
Autres céréales à paille			
Colza et autres			
oléagineux			
Pois			
Surface en herbe			
Jachère			
Sous total			
Moyenne 2011/2013 (1)			

	2013	2014	2015
Maïs			
Betteraves			
Pommes de terre			
Légumes frais			
Cultures florales			
Pépinières			
Cultures fruitières			
Autres cultures (2)			
Sous Total			
Moyenne 2011/2013 (1)			

- (1) Somme des 3 sous totaux de l'avant dernière ligne, divisée par 3
- (2) Préciser

b) Justification des surfaces

b1) Cultures bénéficiant de paiements compensatoires PAC

J'autorise l'utilisation des données de mes dossiers « PAC- Paiements compensatoires » (à rayer si vous vous opposez à une telle communication)

En cas de refus joindre copie du registre parcellaire PAC 2014

b2) Autres cultures

Joindre tout document justifiant les surfaces inscrites pour les années 2013,2014 et 2015 (quota betteravier, contrats de culture ou d'apport etc...)

3°) <u>Les ouvrages de prélèvements</u> :

a) Forages utilisés par un seul exploitant :

	N° BRGM(1)	Commune	Lieu dit	Débit autorisé	Compteur (2)	Index au 30.11
1						
2						
3						
4						

b) Forages utilisés par plusieurs exploitants : (3)

	N° BRGM(1)	Commune	Lieu dit	Débit autorisé	Compteur (2)	Index au 30.11
1						
2						
3						
4						

- (1) Fournir également copie du justificatif de l'autorisation ou déclaration loi sur l'eau
- (2) Mettre O (oui) pour un compteur en place

C (commande) ayant fait l'objet d'une commande ferme

(3) Donner le nom des exploitants concernés pour chacun des forages utilisés collectivement

C) Irrigation pour des tiers :

Indiquez le nom et l'adresse du bénéficiaire, la nature de culture et la surface concernée.

J'atteste l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus en vue de l'obtention d'un volume annuel d'irrigation

Date:

Signature:

Cet imprimé est à retourner à la DDT – Bureau de l'Eau – pour pouvoir obtenir une référence plafond pour l'irrigation de l'année 2016 ; cette référence plafond se substituera aux interdictions journalières.

L'absence de retour avant le 16 mars, le renvoi d'une fiche non totalement renseignée, et l'absence de justificatifs sans accord sur l'utilisation des données PAC seront considérés comme un renoncement à l'irrigation en 2016, avec toutes ses conséquences notamment en matière de paiements compensatoires.